

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°658 - ÉDITION DU 13 OCTOBRE 2023



PEF : découvrez les nouveautés 2023



A jamais la première...



Stéphanie Frappart, a été désignée pour arbitrer le match amical entre l'Angleterre et l'Australie, au mythique stade de Wembley. Elle deviendra de fait la première femme à arbitrer un match international masculin dans l'enceinte londonienne.



ÇA COMMENCE CE WEEK-END !



Le District du Val-d'Oise de Football soutient l'action Octobre rose pour la lutte contre le cancer du sein et renouvelle son opération réalisée il y a deux ans. Le District se mobilise sur deux week-end Rose les **14 et 15 Octobre** ainsi que les **21 et 22 Octobre**

L'AS Menucourt Football Club a célébré ses 50 ans le samedi 7 octobre 2023

Isabelle Lasne, Présidente du club de l'AS Menucourt a reçu, en l'honneur des 50 ans du club, le plateau du DVOF en compagnie de Monsieur le Maire de Menucourt Eric Proffit Brulfert. Bruno Berrezaie représentait le District du Val-d'Oise et le Président Claude Delforge.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DVOF
VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Statuts et Règlements : non-utilisation de la feuille de match informatisée
- Calendrier & organisation des compétitions
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football d'Animation : section Féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués




Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 11 OCTOBRE 2023

Présents : MM LETELLIER – FAUGERON- BAILLIEZ

Excusé : M MEHREZ

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATION

SANCTION APRES AUDITION

AS ERAGNY FC

Match n°25905559 du 24/09/2023 ANCIENS D1 AS ERAGNY / ST LEU 95 FC

La Commission,

Après audition des personnes présentes citées ci-dessous :

Arbitre Officiel du DVOF L. Fabien

Présent

Pour le club AS ERAGNY

PENISSON Yoann arbitre assistant licence 2330037201 excusé

COLLAS Gilles délégué licence 2339984832 excusé

MAUX Cédric capitaine licence 380514726

SMIRANI Haikal Dirigeant licence 2348027616

CHAPELLE Sébastien Dirigeant licence 2320208473 excusé

Pour le club ST LEU 95 FC

CHELTOUT Nader arbitre assistant licence 2368025646 excusé

KORKMAZ Safak capitaine licence 2320625126 excusé

GERALDO Hugo Dirigeant licence 2543967917 excusé

JSARIE Hichaml joueur licence 2318075435 excusé

FERNANDES Adrien joueur licence 2348044432 excusé

MORICE Steve licence 2368054312

Considérant que l'arbitre confirme sur visualisation des photos lors de l'audition que le joueur de FC ST LEU FERNANDES Adrien licence 21133851 non inscrit sur la feuille de match a participé à la rencontre sous le nom de SARIE Hicham licence 2318075435 qui était inscrit sur la FMI.



Considérant que le capitaine MAUX Cédric capitaine licence 380514726 et SMIRANI Haikal Dirigeant d'ERAGY AS FC, licence 2348027616 confirment sur visualisation des photos lors de l'audition que le joueur FERNANDES Adrien licence 21133851 non inscrit sur la feuille de match a participé à la rencontre sous le nom de SARIE Hicham licence 2318075435 qui était inscrit sur la FMI.

Le joueur FERNANDES Adrien licence 21133851 est en état de suspension date d'effet la 04/06/2023 pour 3 matches.

Demande d'évocation du club **AS ERAGNY** recevable et fondée La Commission dit qu'il y a substitution de joueur et fraude sur identité.

Match perdu par pénalité à l'équipe **ANCIENS D1 de ST LEU 95 FC**, pour en attribuer le gain à l'équipe de **AS ERAGNY**

CREDIT: AS ERAGNY: 43,50 €

DEBIT: ST LEU 95 FC: 53,50 €

ST LEU 95 FC: 0 BUT - 1 POINT

AS ERAGNY: 1 BUTS 3 POINTS

AMENDE POUR FRAUDE SUR IDENTITE : 300 €

[La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline.](#)

EVOCATION

ECOUCEN FC 2

Match n°26063072 du 01/10/2023 SENIORS D2 B ECOUCEN FC 2 /VAUREAL FCM

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ECOUCEN FC 2(évocation).

Suite de la demande d'évocation du club **ECOUCEN FC 2** au motif : **inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match** la Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **VAUREAL FCM** sur l'inscription du joueur **MALLARD Anthony licence n°2368028079** sur la rencontre citée ci-dessus. Le joueur est susceptible d'être suspendu de 3 matches. Date d'effet de la suspension 22/06/2023.

[Réponse impérative avant le 18/10/2023 avant 12h](#)

PARMAIN FUTSAL AS 2

Match n°26601962 du 06/10/2023 FUTSAL D2 PARMAIN FUTSAL AS 2 /CERGY PONTOISE FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € PARMAIN FUTSAL AS 2 (évocation).

Evocation du club **PARMAIN FUTSAL AS 2** non fondée :

Selon l'article 6 du Statut du Football Diversifié, les joueurs licenciés « libres » peuvent pratiquer dans les épreuves Futsal Niveau B.

**CHAUMONTEL LUZARCHES**

Match n°26520585 du 01/10/2023 ANCIENS D3 A CHAUMONTEL LUZARCHES 31/ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS 31
FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € P CHAUMONTEL LUZARCHES 31 (évocation).

Evocation du club CHAUMONTEL LUZARCHES 31 recevable non fondée :

Le joueur HEBERT DA COSTA ALME Jonathan licence n°2358044952 du club de ARGENTEUIL FRANCO PO 31 du fait d'avoir fait perdre son équipe le 24/09/2023 ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS 31 / ST PRIX ES 32 a purgé son match de suspension

La commission dit résultat acquit sur le terrain

VAUREAL FCM

Match n°25937068 du 06/10/2023 U16 D2 B ROISSY EN FRANCE /VAUREAL FCM

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € VAUREAL FCM (évocation).

Suite de la demande d'évocation du club VAUREAL FCM la Commission demande au secrétariat d'interroger le club de ROISSY EN FRANCE au motif : inscription de 5 joueurs mutation sur la feuille de match du 24/09/2023 et 5 joueurs mutation sur la feuille de match du 01/10/2023 U16 D2 B.

Les joueurs concernés sont :

COULIBALY Fousseny licence 2547504595 muté jusqu'au 01/07/2024

VIERA Diego licence 2548280256 muté jusqu'au 01/07/2024

DELOS Kewayne licence 9603104062 muté jusqu'au 04/07/2024

FOURDRINIER Jules licence 9603144673 muté jusqu'au 01/07/2024

AMARA Souleyman licence 2547504595 muté jusqu'au 07/10/2023

[Réponse impérative avant le 18/10/2023 avant 12h](#)

ST PRIX ES

Match n°24685608 du 24/09/2023 ANCIENS D3 ARGENTEUIL FRANCO PO 31 /ST PRIX ES 32

Le club de ARGENTEUIL FRANCO PO 31 ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur HEBERT DA COSTA ALME Jonathan licence n°2358044952 du club de ARGENTEUIL FRANCO PO 31 est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 05/06/2023.

Considérant que le 24/09/2023 il n'avait pas purgé son match de suspension.



La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe **ANCIENS D3 ARGENTEUIL FRANCO PO 31** pour l'inscription et la participation du joueur **HEBERT DA COSTA ALME Jonathan** licence n°2358044952 qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ANCIENS D3 ST PRIX ES 32**

AMENDE : 100€ (ANCIENS D3 ARGENTEUIL FRANCO PO 31) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : ST PRIX ES 32 : 43,50 €

DEBIT : ARGENTEUIL FRANCO PO 31 : 53,50 €

ARGENTEUIL FRANCO PO 31 : 0 BUT - 1 POINT

ST PRIX ES 32 : 1 BUT 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **HEBERT DA COSTA ALME Jonathan** licence n°2358044952 à date d'effet le 16/10/2023.

JOUY LE MOUTIER FC

Match n°25897357 du 08/10/2023 SENIORS D1 OSNY FC /JOUY LE MOUTIER

Evocation du club /JOUY LE MOUTIER recevable non fondée :

Après contact avec la commission CDIF et le corps Arbitrable la commission constate qu'il y a eu un problème informatique.

La commission dit résultat acquit sur le terrain

RECLAMATION

MONTIGNY FC 95

Match n°26851239 du 08/10/2023 ANCIENS D3 C CERGY PONTOISE FC 2 / MONTIGNY FC 95

Suite a la réclamation du club de **MONTIGNY FC 95** confirmée *09/10/23* la Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **CERGY PONTOISE FC 2** sur la participation de 5 joueurs de l'équipe de **CERGY PONTOISE FC 2**. Ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

[Réponse impérative avant le 18/10/2023 avant 12h](#)

RECLAMATION

COSMO TAVERNY 2

Match n°25933566 du 08/10/2023 U16 D3 A COSMO TAVERNY 2 / SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2

Suite a la réclamation du club de **COSMO TAVERNY 2** confirmée *10/10/23* la Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2** Sur la participation de 1 joueur de l'équipe de **SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2**

Ce joueur est susceptible d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

[Réponse impérative avant le 18/10/2023 avant 12h](#)

**RESERVE****MONTMAGNY FC 2**

Match n°26851236 du 08/10/2023 ANCIENS D3 C SARCELLES AAS 2 / MONTMAGNY FC 2

Reserve non recevable.

Aucune réserve sur la FMI. Courrier reçu de **MONTMAGNY FC** la commission constate qu'il n'y a pas de réserve d'avant match.

DEUIL ENGHIEU FC 2

Match n°25933620 du 01/10/2023 U16 D3 A DEUIL ENGHIEU FC 2 /ACADEMIE FOOTBAL CL 21

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € DEUIL ENGHIEU FC 2 (RESERVE).

Reserve recevable confirmée le 03/10/2023 fondée suite à l'inscription de sept mutations alors que le règlement en autorise que quatre.

MDAHOMA Anas licence 2548089145 muté hors période jusqu'au 07/09/2024

MIZELE Josue licence 9602233288 muté jusqu'au 01/07/2024

SISSOKO Moussa licence 2547592493 muté jusqu'au 15/10/2023

MAKDOUMI DAHAB Ilias licence 9602768005 muté jusqu'au 15/07/2024

KOLO Gaone licence 2547744817 muté jusqu'au 13/10/2023

BONNIN Hamza licence 2547308808 muté jusqu'au 01/07/2024

BOULGHARD Yanis licence 2547953223 muté jusqu'au 01/07/2024

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe **ACADEMIE FOOTBAL CL 21** pour l'inscription et la participation des 7 joueurs mutés.

CREDIT : DEUIL ENGHIEU FC 2 : 43,50 €

DEBIT : ACADEMIE FOOTBAL CL 21 : 53,50 €

ACADEMIE FOOTBAL CL 21 : 0 BUT - 1 POINT

DEUIL ENGHIEU FC 2 : 0 BUT 3 POINTS

ERAGNY FC 3

Match n°25906034 du 08/10/2023 ANCIENS D3 B ERAGNY FC 33 /DOMONT FC 31

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ERAGNY FC 33 (RESERVE).

Reserve recevable confirmée le 09/10/2023 fondée participation d'un Joueur non licencié.

Amende 120 euros

MADJEBI FAAD Amoussa.

Alors que ce joueur n'est pas licencié dans ce club.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe **DOMONT FC 31** Pour la participation d'un Joueur non licencié



CREDIT : ERAGNY FC 33 : 43,50 €

DEBIT : DOMONT FC 31 : 53,50 €

DOMONT FC 31: 0 BUT - 1 POINT

ERAGNY FC 33 : 1 BUT 3 POINTS

COURDIMANCHE AS 21

Match n°25898112 du 01/10/2023 U18 D2 B COURDIMANCHE AS 21 /FRANCONVILLE FC 21

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COURDIMANCHE AS 21 (RESERVE).

Reserve recevable confirmée le 09/10/2023 recevable non fondée

Le joueur.

FOFANA Mohamed licence 9604639824 était qualifié pour participer à la rencontre le niveau régional dans la catégorie d'âge englobe la ligue et le district et signifie que le joueur ne peut pas participer au niveau national.

La commission dit résultat acquit sur le terrain



STATUTS ET RÈGLEMENTS

NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

COMMISSION DU 02 OCTOBRE 2023

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF

ANNULATION DES SANCTIONS Pour la Non utilisation de la feuille de match informatisée (FMI)

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2023 - 2023

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

U14 D3 / Unique / Poule C

Journée du 23 SEPTEMBRE 2023

Ermont A.S. 22	Marly La Ville Es 21	Les deux équipes responsables
----------------	----------------------	-------------------------------

Ermont A.S. 22 : RETRAIT AVERTISSEMENT

Marly La Ville Es 21 : RETRAIT AVERTISSEMENT

U16 D1 / Unique / Unique

Journée du 24 SEPTEMBRE 2023

Ecouen Fc 21	Cergy Pontoise Fc 23	Les deux équipes responsables
--------------	----------------------	-------------------------------

Ecouen Fc 21 : RETRAIT AVERTISSEMENT



U16 D3 / Unique / Poule E

Journée du 24 SEPTEMBRE 2023

Ecouen Fc 24	Pontoisienne Js 21	Les deux équipes responsables
---------------------	---------------------------	--------------------------------------

Ecouen Fc 24 RETRAIT AVERTISSEMENT**Pontoisienne Js 21** RETRAIT AVERTISSEMENT

À la suite de dysfonctionnements informatiques
Aucune sanction sur la non-utilisation de la FMI n'est appliquée sur les
rencontres du 30 septembre et 01 octobre 2023



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2023

Présents : MM. Pézière - Senecal - El Fakri – Cokgul – Mme Sylvestre

Assiste : M. Podan-Mavounzy

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



REPORT DE JOURNEES

Veillez noter les changements suivants :

*Anciens D4 Poule B : La journée du 24/09/2023 est reportée le 29/10/2023

* U18 D1 – U18 D2 : la journée du 01/10/2023 est reportée au 29/10/2023

MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/C

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

Dates des prochains matchs concernés : 22/10/2023 - 25/11/2023 - 17/12/2023 - 21/01/2024 - 11/02/2024

DEMANDE DU RESULTAT DU MATCH PAR M. L'ARBITRE

COURDIMANCHE

Courriel du 10/10/2023

Match n° 26532099 du 08/10/2023

COURDIMANCHE 15 2 / MAGNY EN VEXIN 2

La COC demande aux deux clubs et à M. l'Arbitre du match l'envoi de ces informations pour la validation du résultat du match.

COURRIERS DES CLUBS

HERBLAY ES

Courriel du 06/10/2023

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande : plus de possibilité d'engagement d'une équipe après que le championnat soit commencé

**Ent. MERY MERIEL BESSANCOURT**

Courriel du 07/10/2023

Match n° 26525447 du 24/09/2023

VAUXOISE ES 35 / SOISY AND MARGENCY FC 35

La COC demande le résultat du match aux deux clubs.

EAUBONNE CSM

Courriel du 06/10/2023

La Commission ne peut traiter votre demande car elle est faite à partir d'une adresse mail non officielle et la demande est incomplète.

GARGES FCM

Courriel du 06/10/2023

Seniors D4 Poule B

Aucun courrier n'est arrivé au DVOF et à la COC pour un désistement de votre équipe Seniors D4 Poule B. La COC confirme votre forfait général pour cette équipe

EAUBONNE CSM

Courriel du 06/10/2023

Nous nous en tenons au document en notre possession pour remettre un match suite à une demande de club. Il n'est pas dans nos attributions de vérifier le fonctionnement des services de la Mairie

ERAGNY AS FC

Courriel du 25/09/2023

U14 D2 Poule B

U14 D3 Poule C

Les matches à domicile se joueront à 14H30 toute la saison 2023-2024

SARCELLES AAS

Courriel du 25/09/2023

U18 D2 Poule B

Les matches à domicile se joueront à 12H au stade Léo Lagrange toute la saison 2023-2024

FRETTOISE ES

Courriel du 09/10/2023

Une feuille de match est considérée irrégulière s'il manque une ou plusieurs informations, n° de match, date, catégorie, poule et clubs en présence.

REMERCIEMENTS ARBITRE

- LEPOLARD Fabien
- AMARAL DE CASTRO Antonio
- HUGON Lylia
- DELOI Philippe
- HUGON Lylia
- STORTI Alexa

**DATES/TERRAINS/HEURES****MONTMAGNY FC****U16 D3 Poule B**

Courriel du 03/10/2023

Tous les matches à domicile des U16/D3 se joueront à 12H lors de la saison 2023/2024

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CERGY PONTOISE FC**U16 D3 Poule B**

Courriel du 05/10/2023

Tous les matches à domicile des U16/D3 se joueront à 15H lors de la saison 2023/2024

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DEUIL ENGHEN FC**Seniors D2 Seniors D4**

Courriel du 05/10/2023

Tous les matches à domicile des Seniors D2 Poule A et D4 Poule A se joueront à 16H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DATES/TERRAINS/HEURES (FOOTCLUBS)**BEZONS USO****U14 D4 Poule A**

Courriel du 10/10/2023

BEZONS USO 3 / EMMB 3

Match N° 26513124 du 14/10/2023

Nouvel horaire : 14h

Accord des deux clubs

Accord de la COC

MENUCOURT AS**Seniors D2 Poule B**

Courriel du 10/10/2023

GONESSE RC 2 / MENU COURT AS 1

Match N° 26063021 du 22/10/2023

Nouvel horaire : 15h

Accord des deux clubs

Accord de la COC

ECOUEEN FC**U16 D3 Poule D**

Courriel du 10/10/2023

ECOUEEN FC 3 / EAUBONNE CSM 1

Match N° 25900506 du 22/10/2023

INVERSION DE RENCONTRE (match retour inversé : se jouera sur les installations du FC ECOUEEN)

Nouvelle installation : stade Emile WILDERMUTH 1 à EAUBONNE

Accord des deux clubs

Accord de la COC



CONFIRMATION DE RESULTAT

U14 D4 Poule C

Match n° 27141723 du 30/09/2023
 COURDIMANCHE AS 1 / FRETTOISE ES 21
 COURDIMANCHE AS 1 3pts 5buts
 FRETTOISE ES 21 -1pt 3buts

U18 D3 Poule A

Match n° 26743544 du 08/10/2023
 MONTMORENCY FC 21 / GAFEPB 21
 MONTMORENCY FC 21 3pts 5buts
 GAFEPB 0pt 1but

Anciens D2 Poule B

Match n° 25905775 u 08/10/2023
 COURDIMANCHE AS / ECOUEN FC
 ECOUEN FC 0pt 3buts
 COURDIMANCHE AS 3pts 6buts

MATCHES A JOUER LE 29/10/2023

Seniors D2 Poule B Match n°26063018 du 08/10/2023 MENU COURT AS 1 / ERMONT AS 2

ANCIENS D3 Poule A Match n°26520527 du 08/10/2023 MENU COURT AS 32 / EAUBONNE CSM 31

Critérium +45 ans Poule B Match n°26525450 du 01/10/2023 MONTMORENCY FC 35 / VAUXOISE ES 35

Critérium +45 ans Match n°26525397 du 08/10/2023 CONFLANS FC 35 / VAUXOISE ES 35

Anciens D2 Poule A Match n° 25905650 du 22/10/2023 SAINT BRICE FC / SAINT PRIX ES

Seniors D1 Match n°25897367 DU 22/10/2023 SAINT BRICE FC / OSNY FC

U18 D2 Poule A Match n°25898380 du 22/10/2023 SAINT BRICE FC / HERBLAY ES

U14 D4 Poule D Match n°26512974 du 21/10/2023 VEMARS SAINT WITZ FC 21 / ERMONT AFC 21 (remis au 28/10/2023)

Seniors D4 poule C Match n° 26532552 du 24/09/2023 ECLAIR PUISEUX / DOMONT FC

MATCHES A JOUER LE 12/11/2023

U16 D2 poule A Match n° 25936881 du 08/10/2023 SOISY ANDILLY MARGENCY 1 / MARLY LA VILLE ES 1

U16 D3 poule D Match n° 25900553 du 01/10/2023 GAFEPB 21 / ACS CORMEILLAIS 23

MATCHES A JOUER LE 19/11/2023

Seniors D3 Poule B Match n°26475182 du 10/09/2023 HERBLAY ES 1 / ARNOUVILLE FAS 2

Seniors D4 poule C Match n° 26532560 du 01/10/2023 AUVERS ENNERY FC 1 / ECLAIR PUISEUX



MATCHES A JOUER LE 10/12/2023

Seniors D4 poule C Match n° 26532506 du 08/10/2023 ECLAIR PUISEUX / EZANVILLE ECOUEN US 1

1ER FORFAIT AVISE SANS AMENDE

PUISEUX LOUVRES 95 FC

Courriel du 09/10/2023

U18 D3 Poule A

Match n° 26743543 du 08/10/2023

PUISEUX LOUVRES 95 21 / BEZONS USO 22

BEZONS USO 22 3pts 5but

PUISEUX LOUVRES 95 21 -1pt 0but

NEUVILLE SUR OISE AS

Courriel du 06/10/2023

Anciens D2 Poule A

Match n°25905646 du 08/10/2023

BELLOY SAINT MARTIN ASC 31 / NEUVILLE SUR OISE AS 312

BELLOY SAINT MARTIN ASC 31 3pts 5but

NEUVILLE SUR OISE AS 31 -1pt 0but

AUVERS ENNERY FC

Courriel du 06/10/2023

Anciens D4 Poule A

GOUSSAINVILLE FC 32 / AUVERS ENNERY FC 32

Match n° 26740481 du 07/10/2023

GOUSSAINVILLE FC 32 3pts 5but

AUVERS ENNERY FC 32 -1pt 0but

1ER FORFAIT AVEC AMENDE

GONESSE RC

Courriel du 06/10/2023

SENIORS FEM D1

CERGY PONTOISE FC 2 / GONESSE RC 1

Match n° 27239068 du 07/10/2023

GONESSE RC 1 Amende 30€

CERGY PONTOISE FC 2 3pts 5but

GONESSE RC 1 -1pt 0but

DOMONT FC

U18 D3 Poule B

Ent BEAUMONT MOURS 21 / DOMONT FC 21

Match n° 26743893 du 08/10/2023

DOMONT FC 21 Amende 30€

Ent BEAUMONT MOURS 21 3pts 5but

DOMONT FC 21 -1pt 0but

**HERBLAY ES****U18 D3 Poule A**

HERBLAY ES 22 / PIERRELAYE FC 21

Match n° 26743542 du 08/10/2023

HERBLAY ES 22 Amende 30€

PIERRELAYE FC 21 3pts 5buts

HERBLAY ES 22 -1pt 0but

GOUSSAINVILLE FC**U18 D3 Poule B**

EMMB 21 / GOUSSAINVILLE FC 22

Match n° 26743895 du 08/10/2023

GOUSSAINVILLE FC 22 Amende 30€

EMMB 21 3pts 5buts

GOUSSAINVILLE FC 22 -1pt 0but

FOSES UF**+45 ans Poule B**

MONTSOULT BAILLET US 35 / FOSSES FU 35

Match n° 26525399 du 08/10/2023

FOSES FU Amende 30€

MONTSOULT BAILLET US 35 3pts 5buts

FOSES FU 35 -1pt 0but

VAUREAL FCM**CDM D2**

COURDIMANCHE AS 5 / VAUREAL FCM 5

Match n°26411309 du 08/10/2023

VAUREAL FCM 5 Amende 30€

COURDIMANCHE AS 5 3pts 5buts

VAUREAL FCM 5 -1pt 0but

MONTMORENCY FC**Seniors D4 Poule C**

AUVERS ENNERY FC 1 / MONTMORENCY FC 2

Match n°26532505 du 08/10/2023

MONTMORENCY FC 2 Amende 30€

AUVERS ENNERY 3pts 5buts

MONTMORENCY FC 2 -1pt 0but

PUISEUX LOUVRES 95 FC**Seniors Féminines D1**

NEUVILLE SUR OISE AS 21 / PUISEUX LOUVRES 95 21

Match n°25900495

PUISEUX LOUVRES 95 21 Amende 30€

NEUVILLE SUR OISE AS 21 3pts 5buts

PUISEUX LOUVRES 95 21 -1pt 0but

**ROISSY EN France US****Seniors D4 Poule A**

EAUBONNE CSM 2 / ROISSY EN FRANCE US 2

Match n°25901671 du 08/10/2023

ROISSY EN FRANCE US 2 Amende 30€

EAUBONNE CSM 2 3pts 5buts

ROISSY EN FRANCE FC 2 -1pt 0but

MARCOUVILLE CITY CP**U16 D3 Poule D**

MARCOUVILLE CITY CP 21 / PUISEUX LOUVRES 95 21

Match n° 25900549 du 01/10/2023

MARCOUVILLE CITY CP 21 Amende 30€

MARCOUVILLE CITY CP 21-1pt 0but

EZANVILLE ECOUEN US**Critérium +55ans**

CHEMINOTS OUEST AS 40 / EZANVILLE ECOUEN US 41

Match n° 26625510 du 08/10/2023

EZANVILLE ECOUEN US 41 Amende 30€

CHEMINOTS OUEST AS 40 3pts 5buts

EZANVILLE ECOUEN US 41 -1pt 0pt

SAINT LEU FC**ANCIENS D 1**

St LEU 95 FC 31 / CERGY PONTOISE FC 1

Match n° 25905509 du 08/10/2023

SAINT LEU 95 FC 31 Amende 30€

CERGY PONTOISE FC 31 3pts 5buts

St LEU 95 FC 31 -1pt 0but

2EME FORFAIT AVISE SANS AMENDE**CHAMPAGNE SFC****U18 D2 Poule B**

ARNOUVILLE FAS 21 / CHAMPAGNE SFC 95 21

Match n° 25898108 du 08/10/2023

ARNOUVILLE FAS 21 3pts 5buts

CHAMPAGNE SFC 95 21 -1pt 0but

3EME FORFAIT AVEC AMENDE**PUISEUX LOUVRES 95 FC****U16 D3 Poule D**

MARCOUVILLE CITY CP 21 / PUISEUX LOUVRES 95 21

Match n° 25900549 du 01/10/2023

PUISEUX LOUVRES 95 21 Amende 45€

PUISEUX LOUVRES 95 21 -1pt 0but



FORFAIT GENERAL

PUISEUX LOUVRES 95 FC

Courrier du 05/10/2023

U14 D4 Poule C

PUISEUX LOUVRES 95 FC

Courrier du 03/10/2023

U16 D3 Poule D

FOSES UF

Courrier du 06/10/2023

U18 D2 Poule A

PIERRELAYE FC

Courrier du 06/10/2023

U16 D2 Poule B

Secrétaire de Séance
M. Patrick Sénécal

Présidente de Séance
Mme Sylvestre



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2023

Présents : M. Maillot- M. Lacour- M. Lutz-

Absents excusés : M. N'Diaye- Mme Cyprien Mme Lutz- M. Moukrim

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
 - 16 ans (U16) 14H30
 - 18 ans (U18) 14H30
 - Seniors 14H30
 - Seniors CDM 09H30
 - Anciens /dimanche matin 09H30
-
- Féminines U15F U18F 15H00
 - Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – SENIORS 1 ANDRE COUTELIER

1er TOUR du 15 OCTOBRE 2023 A 14H30 – CVO SENIORS 1

Match	CLUB	CLUB
1	PRESLES USL 1	MONTMAGNY FC 1
2	PUISEUX LOUVRES 95 1	AUVERS ENNERY FC 1
3	FRETTOISE ES 1	MONTSOULT BAILLET US 1
4	EAUBONNE CSM 1	VEXIN AS 1
5	ES HERBLAY 1	VIARMES ASNIERES OL 1
6	PARMAIN AC 1	BOUFFEMONT ACF 1
7	COURDIMANCHE AS 1	ECLAIR DE PUISEUX 1
8	ST PRIX ES 1	FONTENAY EN PARISIS 1
9	BEAUCHAMP AS 1	NEUVILLE S/OISE AS 1
10	MONTMORENCY FC 1	PIERRELAYE FC 1
11	ENT BEAUMONT MOURS 1	ROISSY EN FRANCE US 1
12	MARCOUVILLE CITY CP 1	DOMONT FC 1
13	MAGNY US CANTON 1	FOSES FU 1
14	ESM THILLAY 1	EZANVILLE ECOUEN US 1
15	CHAUMONTEL LUZARCHES 1	PONTOISIENNE JS 1

Footclub du 05/10/23 St Prix ES 1 / Fontenay en Parisis FC 1 :

Nouvel horaire 15h30 et changement d'installation stade Georges Glatigny 1-PN-T5 ; accord des 2 clubs

COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – CDM

1er TOUR du 15 OCTOBRE 2023 A 09H30 – CVO CDM

Match	CLUB	CLUB
1	FC VILLIERS LE BEL 5	ROISSY EN FRANCE US 5
2	AS TOHO 5	ERAGNY FC 5
3	COURDIMANCHE AS 5	VAUREAL FCM 5
4	MCA FC 5	CERGY PONTOISE FC 5
5	CORMEILLAIS ACS 5	ESM THILLAY 5
6	ENT MMB 5	PORTUGAIS PAIX VIVRE 5
7	JOUY LE MOUTIER FC 5	CERGY PORTUGAIS 5
8	PUISEUX LOUVRES 95 5	ES HERBLAY 5



COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – ANCIENS

1er TOUR du 15 OCTOBRE 2023 A 09H30 – CVO ANCIENS

Match	CLUB	CLUB
1	ES HERBLAY 1	VIARMES ASNIERES OL 1
2	CHAUMONTEL LUZARCHES 1	PORTUGAIS PAIX VIVRE 1
3	MARLY LA VILLE 1	VALLEE DU SAUSSERON 1
4	GARGES FCM 1	CERGY PONTOISE FC 1
5	DOMONT FC 1	USC SAINT GRATIEN 1
6	ESM THILLAY 1	FRANCONVILLE FC 1
7	ENT BEAUMONT MOURS 1	ADAMOIS OL 1
8	ARGENTEUIL FC 1	PISCOP MOISSELLES AS 1
9	MONTMORENCY FC 1	GAFEPB 1
10	ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS 1	FOSES FU 1
11	COURDIMANCHE AS 1	BOUFFEMONT ACF 1
12	ACADEMIE FOOTBALL CL 1	VEXIN AS 1
13	MAGNY US CANTON 1	DEUIL ENGHIEU FC 1
14	NEUVILLE SUR OISE AS 1	PUISEUX LOUVRES 95 1
15	MONTIGNY FC 95 1	MONTMAGNY FC 1
16	JOUY LE MOUTIER FC 1	OSNY FC 1
17	PERSAN PORTUGAIS 1	AUVERS ENNERY FC 1
18	FC VILLIERS LE BEL 1	RC ARGENTEUIL 1
19	MONTSOULT BAILLET US 1	FRETTOISE ES 1
20	BEAUCHAMP AS 1	BELLOY ST MARTIN ASC 1
21	COSMO TAVERNY 1	ERMONT AS 1
22	ST BRICE FC 1	ARNOUVILLE FAS 1
23	FONTENAY EN PARISIS 1	BRUYERES BERNES USM 1
24	EAUBONNE CSM 1	ST PRIX ES 1
25	ENT SSG 1	SFC CHAMPAGNE 95 1
26	ROISSY EN FRANCE US 1	VAUREAL FCM 1
27	EXEMPT : SURVILLIERS AVENIR 1	

Mail du 01/10/23

Survilliers avenir 1 exempt du premier tour



Montmorency FC 1 / GAFEPB 1 :

La Commission fixe la rencontre au dimanche 29 /10 à 9h30

COUPE DU VAL D'OISE-CREDIT MUTUEL-+45

1er TOUR du 15 OCTOBRE 2023 A 09H30 – CVO +45 ANS

Match	CLUB	CLUB
1	ENT SSG 5	ERAGNY FC 5
2	BRUYERES BERNES USM 5	AUVERS ENNERY FC 5
3	ERMONT AS 5	COSMO TAVERNY 5
4	SFC CHAMPAGNE 95 5	ECOUEN FC 5
5	ST LEU 95 95 FC 5	CORMEILLAIS ACS 5
6	JOUY LE MOUTIER FC 5	NEUVILLE SUR OISE AS 5
7	BEAUCHAMP AS 5	PARMAIN AC 5
8	ENT MMB 5	VIARMES ASNIERES OL 5
9	ES HERBLAY 5	GONESSE RC 5
10	SOISY ANDILLY M. FC 5	MONTSOULT BAILLET US 5
11	ESM THILLAY 5	FOSES FU 5
12	MONTIGNY FC 95 5	COURDIMANCHE AS 5
13	CERGY PORTUGAIS 5	OSNY FC 5
14	FRANCONVILLE FC 5	GARGES FCM 5
15	FONTENAY EN PARISIS 5	MONTMORENCY FC 5
16	EXEMPT : VEXIN AS 5	

Mail du 06/10/23 Thillay ESM 5 / Fosses FU 5 :

La Commission fixe la rencontre au dimanche 29 /10 à 9h30



COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – U16

1er TOUR du 15 OCTOBRE 2023 A 14H30 – CVO U16

Match	CLUB	CLUB
1	ST PRIX ES 1	FRANCONVILLE FC 1
2	EZANVILLE ECOUEN ES 1	EAUBONNE CSM 1
3	MARLY LA VILLE ES 1	NEUVILLE SUR OISE AS 1
4	MONTMORENCY FC 1	PIERRELAYE FC 1
5	FOSSES FU 1	GARGES FCM 1
6	ENT MMB 1	MONTMAGNY FC 1
7	ARNOUVILLE FAS 1	BEZONS USO 1
8	GROSLAY FC 1	FRETTOISE ES 1
9	ES HERBLAY 1	ST LEU 95 FC 1
10	PUISEUX LOUVRES 95 1	COURDIMANCHE AS 1
11	VAUREAL FCM 1	AUVERS ENNERY FC 1
12	BEAUCHAMP AS 1	MAGNY US 1
13	ERAGNY FC 1	BELLOY ST MARTIN ASC 1
14	FC VILLIERS LE BEL 1	PERSAN US 1
15	VIARMES ASNIERES OL 1	MENUCOURT AS 1
16	COSMO TAVERNY 1	ECOUEN FC 1
17	MONTSOULT BAILLET US 1	ROISSY EN FRANCE US 1
18	ACADEMIE FOOTBALL CL 1	SOISY ANDILLY M. FC 1
19	GOUSSAINVILLE FC 1	GONESSE RC 1
20	ENT BEAUMONT MOURS 1	JOUY LE MOUTIER FC 1
21	PONTOISIENNE JS 1	ADAMOIS OL 1
22	DOMONT FC 1	OSNY FC 1
23	MARCOUVILLE CITY CP 1	DEUIL ENGHEN FC 1
24	ERMONT AS 1	GAFEPB 1
25	ESM THILLAY 1	SFC CHAMPAGNE 95 1

Mail du 29/09/23 Eragny FC 1 / ASC Belloy St Martin 1 :
Nouvel horaire 13h, accords des 2 clubs



Footclub du 05/10/23 Groslay FC 1 / Frettoise ES 1 :

Nouvel horaire 12h, accords des 2 clubs

Mail du 03/10/23 Académie Foot CL 1 / FC Soisy AM 1 :

Nouvelles installations : Stade Raoul Dautry, prévenir vos adversaires

Montmorency FC 1 / Pierrelaye FC 1 :

La Commission fixe la rencontre au dimanche 29 /10 à 14h30

St Prix ES 1 / Franconville FC 1 :

Nouvel horaire 12h30, accords des 2 clubs

ES Herblay 1 / St Leu 95 FC 1 :

Nouvel horaire 12h00, accords des 2 clubs

COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – U14

1er TOUR du 21 OCTOBRE 2023 A 14H30 – CVO U14

Match	CLUB	CLUB
1	THILLAY VAUD'HERLAND 1	VIARMES ASNIERES OL 1
2	SOISY ANDILLY M FC 1	COSMO TAVERNY 1
3	ERAGNY FC 1	DEUIL ENGHIEU FC 1
4	ERMONT AS 1	PERSAN US 03 1
5	VEMARS ST WITZ FC 1	SURVILLIERS AVENIR 1
6	MONTIGNY FC 95 1	ACADEMIE FOOTBALL CL 1
7	VEXIN AS 1	PARMAIN AC 1
8	GONESSE RC 1	ST PRIX ES 1
9	DOMONT FC 1	ARNOUVILLE FAS 1
10	ECOUEU FC 1	OSNY FC 1
11	FC VILLIERS LE BEL 1	ARGENTEUIL FC 1
12	MARCOUVILLE CITY CP 1	PIERRELAYE FC 1
13	COURDIMANCHE AS 1	AUVERS ENNERY FC 1
14	JOUY LE MOUTIER FC 1	ENTENTE MMB 1
15	BEZONS USO 1	VAUREAL FCM 1
16	BRUYERES BERNES USM 1	GOUSSAINVILLE FC 1
17	MARLY LA VILLE ES 1	FONTENAY EN PARISIS 1
18	PONTOISIENNE JS 1	MONTMAGNY FC 1



19	GROSLAY FC 1	MENUCOURT AS 1
20	NEUVILLE SUR OISE AS 1	ST BRICE FC 1
21	BEAUCHAMP AS 1	FRANCONVILLE FC 1
22	MONTSOULT BAILLET US 1	FOSSES FU 1
23	MONTMORENCY FC 1	ADAMOIS OL 1
24	CORMEILLAIS ACS 1	GARGES FCM 1
25	MAGNY US CANTON 1	ROISSY EN FRANCE US 1
26	ES HERBLAY 1	VALLEE DU SAUSSERON ES 1
27	FRETTOISE ES 1	EAUBONNE CSM 1
28	EXEMPT : SFC CHAMPAGNE 95 1	

COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – U18

1er TOUR du 15 OCTOBRE 2023 A 14H30 – CVO U18

Match	CLUB	CLUB
1	ENTENTE MMB 1	PIERRELAYE FC 1
2	DEUIL ENGHEN FC 1	MONTMORENCY FC 1
3	COSMO TAVERNY 1	ERAGNY FC 1
4	PERSAN US 03 1	GOUSSAINVILLE FC 1
5	ACADEMIE FOOTBALL CL 1	ARNOUVILLE FAS 1
6	ENT. BEAUMONT MOURS 1	FC VILLIERS LE BEL 1
7	MONTSOULT BAILLET US 1	FRANCONVILLE FC 1
8	GONESSE RC 1	FOSSES FU 1
9	MONTMAGNY FC 1	SFC CHAMPAGNE 95 1
10	DOMONT FC 1	GARGES FCM 1
11	PUISEUX LOUVRES 95 1	ECOUEEN FC 1
12	ST PRIX ES 1	MAGNY US CANTON 1
13	GROSLAY FC 1	BEAUCHAMP AS 1
14	ERMONT AS 1	COURDIMANCHE AS 1
15	CORMEILLAIS ACS 1	JOUY LE MOUTIER FC 1
16	MARCOUVILLE CITY CP 1	GAPFEB 1



Entente MMB 1 / Pierrelaye FC 1 :

Nouvel horaire 15h30, accords des 2 clubs

Mail du 10/10/23 de Fosses FU 1 annonçant son forfait

Gonesse RC 1 qualifié pour le prochain tour

COUPE DU COMITE – SENIORS 2 JEAN LESTRUHAUT

1er TOUR du 15 OCTOBRE 2023 A 14H30 – COMITE SENIORS 2

Match	CLUB	CLUB
1	ROISSY EN FRANCE US 2	GAFEPB 2
2	AUVERS ENNERY FC 2	GOUSSAINVILLE FC 2
3	GROSLAY FC 2	ENT MMB 2
4	MENUCOURT AS 2	PIERRELAYE FC 2
5	JOUY LE MOUTIER FC 2	SARCELLES AAS 3
6	RC ARGENTEUIL 2	ST LEU 95 FC 2
7	GONESSE RC 3	ADAMOIS OL 2
8	BOUFFEMONT ACS 2	PERSAN US 03 2
9	PONTOISIENNE JS 2	FC VILIERIS LE BEL 3
10	SFC CHAMPAGNE 95 2	MONTMORENCY FC 2
11	ARNOUVILLE FAS 2	DEUIL ENGHEN FC 2
12	BEZONS USO 2	ECOUCEN FC 2
13	PERSAN US 03 3	VAUREAL FCM 2
14	ES HERBLAY 2	FC VILLIERS LE BEL 2
15	FRANCONVILLE FC 2	ST OUEN L'AUMÔNE AS 3
16	ESM THILLAY 2	MARLY LA VILLE ES 2
17	ERAGNY FC 2	CORMEILLAIS ACS 2
18	FONTENAY EN PARISIS 2	GONESSE RC 2
19	OSNY FC 2	ST PRIX ES 2
20	VIARMES ASNIERES OL 2	ERMONT AS 2
21	COURDIMANCHE AS 2	ST BRICE FC 2
22	EAUBONNE CSM 2	GARGES FCM 2
23	GARGES FCM 3	COSMO TAVERNY 2
24	SOISY ANDILLY M. 2	ARGENTEUIL FC 2



25	MONTSOULT BAILLET US 2	MAGNY US CANTON 2
-----------	-------------------------------	--------------------------

Gonesse RC 3 / Adamois Ol. 2 :

Nouvelle date : 17/10/23 à 20h00, accords des 2 clubs

Footclub du 05/10/23 Groslay FC 2 / Entente MMB 2

Nouvel horaire 17h, accord des 2 clubs

Footclub du 10/10/23 Soisy AM FC 2 / Argenteuil FC 2

Nouvel horaire 16h30, merci de prévenir vos adversaires

COUPE DU COMITE – ANCIENS

1er TOUR du 15 OCTOBRE 2023 A 09H30 – COMITE ANCIENS 2

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS 2	ENT BEAUMONT MOURS 2
2	AUVERS ENNERY FC 2	ERAGNY FC 2
3	PUISEUX LOUVRES 95 3	DOMONT FC 2
4	GOUSSAINVILLE FC 2	PUISEUX LOUVRES 95 2
5	ESM THILLAY 2	MENCOURT AS 2
6	JOUY LE MOUTIER FC 2	PERSAN PORTUGAIS ASC 2
7	ST PRIX ES 3	MONTMORENCY FC 2
8	BOUFFEMONT ACS 2	CHAUMONTEL LUZARCHES FC 2
9	CERGY PONTOISE FC 2	ENT MMB 2
10	ARGENTEUIL FC 2	VAUREAL FCM 2
11	MONTMAGNY FC 2	ENT MMB 3
12	BEAUCHAMP AS 2	MARLY LA VILLE ES 2
13	GARGES FCM 2	ENT MMB 4
14	ECOUEEN FC 2	FRANCONVILLE FC 2
15	GROSLAY FC 2	COURDIMANCHE AS 2
16	ST PRIX ES 2	BEAUCHAMP AS 3
17	FOSSES FU 2	DEUIL ENGHEN FC 2
18	BELLOY ST MARTIN ASC 2	SFC CHAMPAGNE 95 2
19	GONESSE RC 2	ST LEU 95 FC 2
20	EXEMPT : ERAGNY FC3	

Footclub du 05/10/23 Groslay FC 2/ Courdimanche AS 2 :

Nouvelles installations : Complexe Alain Mimoun (synthétique) à Deuil la Barre, prévenir vos adversaires

**Beauchamp AS 3 / St Prix ES 2 :**

La Commission décide l'inversion de cette rencontre. Elle se déroulera à St Prix Stade G. Glatigny à 9h30.

Montmorency FC 2 / St Prix ES 3 :

La Commission décide l'inversion de cette rencontre. Elle se déroulera à St Prix Stade G. Glatigny à 9h30.

Beauchamp AS 2 / Marly la Ville ES 2:

Nouvelle date : 25/10/23 à 20h00, accords des 2 clubs

COUPE DU COMITE – U16

1er TOUR du 15 OCTOBRE 2023 A 14H30 – COMITE U16

Match	CLUB	CLUB
1	COSMO TAVERNY 2	ST OUEN L'AUMONE AS 2
2	GONESSE RC 2	PERSAN US 03 2
3	FRANCONVILLE FC 2	CORMEILLAIS ACS 2
4	BEAUCHAMP AS 2	GARGES FCM 2
5	SARCELLES AAS 5	MARLY LA VILLE ES 2
6	ADAMOIS OL 2	ST LEU 95 FC 2
7	CERGY PONTOISE FC 4	MENUCOURT AS 2
8	ST BRICE FC 2	JOUY LE MOUTIER FC 2
9	GOUSSAINVILLE FC 2	ENTENTE SSG 2
10	ARGENTEUIL FC 2	VAUREAL FCM 2
11	ENTENTE MMB 2	ERAGNY FC 2
12	MONTMORENCY FC 2	CORMEILLAIS ACS 3
13	ECOUEN FC 4	ST BRICE FC 3
14	SFC CHAMPAGNE 95 2	ECOUEN FC 2
15	DEUIL ENGHEN FC 2	ECOUEN FC 3
16	ES HERBLAY 2	RC ARGENTEUIL 2
17	ST OUEN L'AUMONE AS 3	OSNY FC 2
18	RC ARGENTEUIL 3	SARCELLES AAS 4
19	ERMONT AS 2	ACADEMIE FOOTBALL CL 2
20	FOSSES FU 2	BEZONS USO 2
21	SARCELLES AAS 3	CERGY PONTOISE FC 3
22	EXEMPT : SOISY ANDILLY M. FC 2	

**Mail du 09/10/23 Entente MMB 2 / Eragny FC 2**

Nouvel horaire 13h au stade des Marboulus à Bessancourt, accord des 2 clubs

Montmorency FC 2 / Cormeillais ACS 3 :

La Commission fixe la rencontre au dimanche 29 /10 à 14h30

COUPE DU COMITE – U14

1er TOUR du 21 OCTOBRE 2023 A 14H30 – COMITE U14

Match	CLUB	CLUB
1	BEAUCHAMP AS 2	ST BRICE FC 2
2	COSMO TAVERNY 2	FRANCONVILLE FC 2
3	ECOUEEN FC 2	VEXIN AS 2
4	GONESSE RC 2	SOISY ANDILLY M FC 2
5	COSMO TAVERNY 3	ES HERBLAY 2
6	COURDIMANCHE AS 2	ERMONT AS 2
7	MONTMORENCY FC 2	ST BRICE FC 3
8	GONESSE RC 3	MONTMORENCY FC 3
9	MARLY LA VILLE ES 2	ENTENTE MMB 3
10	CERGY PONTOISE FC 5	CERGY PONTOISE FC 3
11	ARGENTEUIL FC 3	PERSAN US 03 2
12	GARGES FCM 2	CORMEILLAIS ACS 2
13	PERSAN US 03 3	ARGENTEUIL FC 2
14	SARCELLES AAS 6	SARCELLES AAS 4
15	FC VILLIERS LE BEL 2	DEUIL ENGHEN FC 2
16	ST LEU 95 FC 2	RC ARGENTEUIL 2
17	BEZONS USO 2	GOUSSAINVILLE FC 3
18	ST LEU 95 95 FC 3	BEZONS USO 3
19	OSNY FC 2	ENTENTE SSG 3
20	SARCELLES AAS 5	ACADEMIE FOOTBALL CL 2
21	CERGY PONTOISE FC 4	EAUBONNE CSM 2
22	RC ARGENTEUIL 3	ES HERBLAY 3
23	FOSSES FU 2	VAUREAL FCM 2
24	ST OUEN L'AUMONE AS 2	JOUY LE MOUTIER FC 2



25	DEUIL ENGHIEU FC 3	FRANCONVILLE FC 3
26	ST OUEN L'AUMONE AS 3	ENTENTE MMB 2
27	ECOUEU FC3	ENTENTE SSG 2
28	ERAGNY FC 2	CERGY PONTOISE FC 2
29	GOUSSAINVILLE FC 2	ADAMOIS OL 2

COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – U18F

TOUR DE CADRAGE DU 4 NOVEMBRE 2023 A 15H – CVO U18F

Le tirage du tour de cadrage CVO U18F aura lieu mardi 17 octobre

Les 21 équipes engagées sont :

- Sarcelles AAS 1
- Entente SSG 1
- Franconville FC 1
- Entente Herblay / St Leu 1
- Eragny AS 1
- St Brice FC 1
- Cergy Pontoise FC 1
- Montmorency FC 1
- Argenteuil RC 1
- Fosses FU 1
- Cosmo Taverny 1
- Garges FCM 1
- Cormeillais ACS 1
- Bezons USO 1
- Gonesse RC 1
- Adamois Ol. 1
- Roissy en France US 1
- Persan US 03 1
- Ecoeu FC 1
- Deuil Enghien FC 1
- Entente Beaumont / Mours 1



COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – U15F

TOUR DE CADRAGE DU 4 NOVEMBRE 2023 A 15H – CVO U15F

Le tirage du tour de cadrage CVO U15F aura lieu mardi 17 octobre

Les 27 équipes engagées sont :

- Sarcelles AAS 1
- Entente SSG 1
- Franconville FC 1
- Entente Herblay / St Leu 1
- Eragny AS 1
- St Brice FC 1
- Cergy Pontoise FC 1
- Montmorency FC 1
- Entente MMB 1
- Argenteuil RC 1
- ASC Belloy St Martin 1
- Groslay FC 1
- St Prix ES 1
- Fosses FU 1
- Cosmo Taverny 1
- Garges FCM 1
- Cormeillais ACS 1
- Bezons USO 1
- Gonesse RC 1
- Adamois Ol. 1
- Puiseux Louvres FC 1
- Persan US 03 1
- Ecoen FC 1
- Deuil Enghien FC 1
- Entente Beaumont / Mours 1
- Ermont AS 1
- Argenteuil FC 1



COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – SENIORS FEMININES

TOUR DE CADRAGE DU 9 DECEMBRE 2023 A 17H – CVO SENF

En préparation du tirage au sort du tour de cadrage, nous invitons les équipes engagées dans le Critérium à 8, désireuses de participer à la Coupe du Val-d'Oise, qui pour rappel se joue à 11, à se faire connaître au plus vite.

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Lutz



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 9 OCTOBRE 2023

- Présents** : Mme Gontarczyk (Présidente)
MM. Sénécal – Le Nagard
- Assistent** : Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)
- Excusée** : Mme Bastos

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 09 10 23

Pris note des soucis rencontrés avec la FMI sur les rencontres U10/U11

AUVERS ENNERY FC : Mail du 03 10 23

Pris note de votre demande d'organiser les plateaux U8 & U9 du 21 10 23. La commission vous a attribué la réception d'un centre du plateau U9 niveau 2

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 08 10 23

Pris note des soucis rencontrés avec la FMI sur les rencontres U10/U11 contre FRANCONVILLE FC

BEZONS USO : Mail du 06 10 23

Pris note de l'annulation du centre du plateau U9 Niveau 2

BRUYÈRES BERNES USM : Mail du 09 10 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 14 10 23. Le centre est transféré à CHAUMEONTEL LUZARCHES AS

CERGY PONTOISE FC : Mail du 04 10 23

Pris note de votre demande d'engager des équipes supplémentaires en critérium U10/U11.

Après vérification, la commission place vos équipes en série 4 : poule E – F – G & H. La commission transmet au secrétariat pour ajout aux agendas des clubs

CORMEILLAIS ACS : Mail du 03 10 23

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour le critérium U12/U13 à domicile

DOMONT FC : Mail du 04 10 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau le 07 10 23 suite à l'indisponibilité de vos installations

EAUBONNE CSM : Mail du 09 10 23

Pris note du forfait non avisé de vos équipes U8 à ECOUEN et U9 niveau 2 à SOISY AM FC

EAUBONNE CSM : Mail du 03 10 23

Pris note de votre interrogation concernant la saisie du calendrier du critérium U10/U11. Un message a été affiché sur le site du DVOF pour prévenir que la journée du 30 09 n'aurait pas lieu suite à des problèmes informatiques. Celle-ci sera reportée

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 04 10 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U6/U7 et U8/U9.

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 05 10 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U10/U11 série 1 sur rencontre du 07 10 23 contre BONNEUIL ASC

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 03 10 23

Pris note de de l'absence des identifiants de connexion pour le club de VILLIERS FC sur rencontre de critérium U12 Avenir

ES HERBLAY : Mail du 02 10 23

Pris note de votre impossibilité d'effectuer des demandes de dérogation

MENUCOURT AS : Mail du 03 10 23

Pris note de la fermeture de vos installations le 07 10 23



NEUVILLE AS : Mail du 05 10 23

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire en U9.

Petit rappel : Pour intégrer le niveau en U8 & U9, il faut engager 2 équipes U8 et 2 équipes U9 en niveau et 2 équipes U8 et 2 équipes U9 en niveau 2 ? Il est impossible d'intégrer que les équipes U8 en niveau 1

PERSAN US : Mail du 05 10 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau à ENTENTE MMB

ROISSY US : Mail du 09 10 23

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire en critérium U10/U11. La commission peut intégrer votre équipe en série poule A. La commission vous demande de confirmer votre accord par retour de mail

SARCELLES AAS : Mail du 03 10 23

Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres du critérium U10/U11 série 2 et série 4

St OUEN L'AUMONE AS : Mail du 04 10 23

Pris note votre modification d'engagement de vos équipes U10/U11. Les calendriers étaient définitifs, la commission déclare forfait général pour vos équipes 5 poule F et équipes 8 poule I.

SOISY AM FC : Mail du 03 10 23

Pris note de votre demande de modification d'horaires du critérium U10/U11 – série 1

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 30 09 23

Pris note de votre impossibilité de signer la FMI sur un match U12/U13 du 30 09 23 à FONTENAY FC

VEXIN AS : Mail du 04 10 23

Pris note de l'adresse des stades pour les rencontres de critérium U10/U11 et U12/U13 à domicile

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 04 10 23

Pris note de votre demande de modification d'horaires du critérium U10 Avenir et U12 Avenir à domicile

Laura ROCHA : Arbitre match critérium U13 Avenir – Impossibilité d'utiliser la FMI suite défaut d'accès du dirigeant du club de St BRICE FC

RAPPEL DEMANDE D'INFORMATION

La commission demande à chaque club de lui transmettre par mail rapidement les renseignements suivants :

- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U6/U7
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U8/U9
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U10/U11
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U12/U13

La commission rédigera ensuite un tableau des correspondants, qui vous sera transmis et visible sur le site du DVOF, afin de faciliter les déplacements des équipes sur les plateaux ou rencontres de critérium.

REPORT MATCHS

La journée du 30 09 23 qui n'a pu être jouée à cause du problème informatique est reportée au Samedi 13 Janvier 2023 pour le critérium U10/U11 -série 4 ourles A – B – C – D – E – F – G & H

AMENDES



BEZONS USO : Annulation hors délai d'un centre du plateau U9 niveau 2

Amende : 100€

EAUBONNE CSM : Forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U8 sur centre du plateau à ECOUEN FC

Amende : 50€

EAUBONNE CSM : Forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U9 sur centre du plateau à SOISY AM FC

Amende : 50€

ST OUEN AS : Forfait général de vos équipes 5 & 8 – poule F et I – critérium U10/U11 après parution des calendriers

Amende : 25€ x 2 = 50€

Prochaine Réunion LUNDI 16 OCTOBRE 2023



COMMISSION FOOT ANIMATION SECTION FEMININES

Commission du 10 octobre 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F, festifoot U13F...

Les inscriptions dans FAL étant closes, vous pouvez vous inscrire par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits et heure



Sans ces informations la demande ne sera pas prise en compte.

Rappel : vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

CHANGEMENT DE DATE

Suite à un problème informatique à la FFF nous avons été obligés de reporter la première journée des critères prévue le 07 octobre 2023 pour les catégories U13F, U13F Avenir, U15F à 8, U15F à 11 et seniors F.

La journée 1 : senior F à 8 est reportée au 20/10/2023

La journée 1 : U13F avenir, U13F, U15F à 8, U15F à 11 est reportée au 16/12/2023

Le début des critères devraient être le 13/10 pour les senior F à 8 et le 14/10 pour toutes les autres catégories à 8 et à 11

ANNUAIRE FEMININ & WHATSAPP

L'ensemble des clubs inscrits et des catégories ont acceptés la diffusion des coordonnées.

LES CLUBS QUI ONT REFUSES

- FRANCONVILLE FC
- GARGES FCM

COURRIERS DES CLUBS

St BRICE

Mail du 04/10/23

Les calendriers étant édité nous ne pouvons pas prendre en compte l'engagement de votre équipe 2 en U11F.

FRANCONVILLE FC

Mail du 09/10/23

Nous avons pris en compte votre demande d'inscrire votre club au plateau U9F.

Il nous faut les renseignements nécessaires pour FAL.

Votre première participation : le 25 novembre 2023.



DATES DES PLATEAUX U7F ET U9F

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

PLATEAU 1 :	14 OCTOBRE 2023
PLATEAU 2 :	25 NOVEMBRE 2023
PLATEAU 3 :	09 DECEMBRE 2023
PLATEAU 4 :	13 JANVIER 2024
PLATEAU 5 :	27 JANVIER 2024
PLATEAU 6 :	02 MARS 2024
PLATEAU 7 :	23 MARS 2024
PLATEAU 8 :	04 MAI 2024
PLATEAU 9 :	25 mai 2024

CHAQUE PLATEAU FEMININ DEVRA POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT UN PLATEAU U7F ET U9F

**Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F
et**

Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

**Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits
dans FAL pourront participés**

PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES

**Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou
U9F, elle devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la
semaine précédant un plateau.**

Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

U6F et U7F		U8F et U9F	
1	Adamois OL	1	Adamois O
2	Cergy Pontoise FC	2	Cergy Pontoise FC
3	ST Prix ES	3	Eragny AS FC
4		4	Ermont AS
5		5	Fosses FU
6		6	St Prix ES
7		7	Viarmes Asnières OL
8		8	Argenteuil FC
9		9	Franconville FC

FEUILLES DE MATCHS

Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.
Ci-dessous la procédure.

ETAPE 1



FOOTBALL
Terre de Jeu et d'Équilibre



ETAPE 2



ETAPE 3

FORMULAIRES

Saison 2023-2024 Saison 2022-2023 Saison 2021-2022

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
PSC1 >	Publié le 05-10-2023 Féminine	Publié le 05-10-2023 Féminine
COMMISSION >	Feuille de match Foot à 8	Feuille de présence U7F
FEUILLE DE MATCH >		
FUTSAL >	Publié le 05-10-2023 Féminine	
FÉMININE >	Feuille de présence U9F	



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 09 OCTOBRE 2023

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos – Gondel.

Assiste : M. Vernet (Comité).

Excusé : M. Renault (Cda).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.



Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.
Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.

COURRIERS CLUBS

Marcouville City CPA : Mail du 03-10-23

Pris note de la confirmation d'engagement de vos équipes jeunes et de l'horaire de début des rencontres.
La commission ne peut valider l'engagement de votre 2^{ème} équipe U12, les 2 groupes étant complets.
Vous pourrez engager votre 2^{ème} équipe lors de la seconde phase.

Marcouville City CPA : Mail du 05-10-23

Pris note de la modification d'horaire pour votre équipe U16 : **le samedi à 12H00.**
Accord de la commission.

Futsal Club VLB : Mail du 06-10-23

Pris note de votre demande de report de la rencontre du 09-10-23 contre Cergy-Pontoise Fc.
La commission Futsal ne peut donner suite à votre demande de report.
En effet la durée réglementaire entre 2 rencontres officielles est de 2 jours, ce qui est le cas pour vos 2 rencontres.
La commission ne peut autoriser une dérogation exceptionnelle pour votre club, cela pourrait entraîner une demande identique par d'autres clubs.

ASF Argenteuil : Mail du 06-10-23

Pris note de l'impossibilité de recevoir le plateau U7 du dimanche 08-10-23 suite indisponibilité du gymnase Pierre de Coubertin
Pris note de votre proposition de report au dimanche 22-10-23

ASF Argenteuil : Mail du 06-10-23

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Pierre de Coubertin le dimanche 08-10-23.
Pris note de la mise à disposition du gymnase Jesse Owens pour les rencontres U14 et U16.

Cfj Persanaise : Mail du 07-10-23

Pris note de votre demande de report de la rencontre critérium U16 contre Marcouville City CPA.

Marcouville City CPA : Mail du 07-10-23

Pris note de votre accord pour le report de la rencontre critérium U16 contre Cfj Persanaise.

Cfj Persanaise : Mail du 08-10-23

Pris note de votre demande d'engagement d'une 3^{ème} équipe U9.

Attainville Futsal Club : Mail du 09-10-23

Pris note de l'erreur de date pour le critérium U12 (date 07-10 à la place du 14-10).
Pris note du résultat de la rencontre U14 contre Asf Argenteuil (feuille de match papier) le dimanche 08-10-23.
Pris note de l'absence de l'équipe de Cergy-Pontoise FC en critérium U16 le samedi 07-10.
Pris note du report de la rencontre de critérium U16 contre Les Sportifs de Garges.

Combo Futsal : Mail du 09-10-23

Pris note de votre demande d'engagement d'équipes en Critériums.
1 équipe U12 : les groupes sont actuellement complets. Votre équipe pourra être intégrée lors de la seconde phase.
1 équipe U14
1 équipe U16
Concernant les équipes U14 et U16, la commission vous demande d'effectuer au plus vite les demandes de licences joueurs afin de pouvoir intégrer les critères correspondants.



Foot Indoor Loisir : Mail du 08-10-23

Réception de la feuille de match papier de la rencontre critérium U16 :

Match n° **27390140** : Foot Indoor Loisir / Garges Djibson Asc du 07-10-23

Absence de l'équipe de Garges Djibson Asc

RC Argenteuil : Mail du 09-10-23

Pris note du Forfait Général de votre équipe 2 en Sénior D2 Groupe B

Futsal Club VLB : Mail du 10-10-23

Pris note de votre difficulté pour trouver le gymnase du club de Cergy-Pontoise FC pour la rencontre du lundi 09-10.

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de Cergy-Pontoise Fc pour obtenir le nom et l'adresse exacts du gymnase pour les rencontres Futsal.

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE du TOUR de CADRAGE

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :

Semaine **42** du **16-10** au **22-10-23**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	RESULTAT	CLUB	DATE
1	27418370	AFS VAUREAL 2		BEZONS FUTSAL CLUB 2	Ven 20-10 à 21H30

Pour la Coupe du Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Les équipes suivantes sont exemptes et qualifiées pour le tour suivant :

Asf Argenteuil 2 & 3 - Attainville Futsal C 2 – Avicenne Asc 2 – Cergy-Pontoise Fc 2 - Combo Futsal 2 – Goussainville Fc 2 - Marcouville City Cpa 3 – Montigny Fc 2 - Montmagny Asfs 2 - Montmorency Futsal 2 – My Sarcelles 2 – Parmain Futsal AS 2 - Sannois Fce 2 – Sportifs de Garges 2

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

**MATCHS REMIS****SENIOR D1**

Match n° 26509794 : Sannois Fce 1 / Arnouville Usc 1 : le samedi 04-11-23 à 18H30

SENIOR D2

Match n° 26571852 : Cergy-Pontoise Fc 2 / Gonesse Rc 1 : le lundi 30-10-23 à 20H00

Match n° 26571849 : Bezons Futsal C 2 / Entente MMB 1 : le dimanche 05-11-23 à 18H15

Match n° 26571853 : Asf Argenteuil 3 / Montigny Lvdb 1 : le dimanche 19-11-23 à 17H00

Match n° 26601964 : Deuil-Enghien Fc 1 / Afs Vauréal 2 : le lundi 30-10-23 à 20H30

Match n° 26601967 : Montigny Lvdb 2 / Bezons Futsal C 1 : le samedi 21-10-23 à 17H15

**1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH
ET
INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****SENIOR D2**

Match n° 26601964 : Rc Argenteuil 2 / My Sarcelles 2 du 05-10-23

**2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH
ET
INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****SENIOR D2**

Match n° 26571857 : Sannois Fce 2 / St Brice FC 1 du 30-09-23

FORFAIT GÉNÉRAL**SENIOR D2**

RC Argenteuil 2 : Forfait général de l'équipe en Senior D2 Groupe B

RC Argenteuil : amende 110€

DEMANDE D'INFORMATIONS

La commission demande à tous les clubs ayant des rencontres programmées un jour férié de bien vouloir aviser le DVOF de l'impossibilité de disputer les rencontres le jour prévu au calendrier.

Dans le cas de fermeture du gymnase un jour férié, merci de fournir au DVOF l'attestation d'indisponibilité du gymnase.



CRITÉRIUMS JEUNES

Suite à un nombre de licences suffisant pour les catégories U14 et U16, la commission décide l'intégration des équipes ci-dessous :

Critérium U14 Groupe A :

Culture Sport Jocassiens en n° 2 – Gymnase des Merisiers – **Le dimanche à 13H30**

Critérium U16 Groupe B :

Culture Sport Jocassiens en n° 1 – Gymnase des Merisiers – **Le dimanche à 16H00**

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

PLATEAU FUTSAL U7

Suite indisponibilité du Gymnase Pierre de Coubertin le dimanche 08-10-23, la commission remet le plateau U7 au dimanche 22-10-23



Journée N°1 - Week-end des 07 et 08 Octobre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 22 Octobre 2023 (coup d'envoi à 12h00)			
ASF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	8	Asf Argenteuil (1 & 2) Avicenne Asc (1 & 2) Ermont Ams (1 & 2) Garges Djibson Asc 1 Cfj Persanaise 1
Journée N°2 - Week-end des 11 et 12 Novembre 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 12 Novembre 2023 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	10	Cfj Persanaise 1 Asf Argenteuil (1 & 2) Avicenne Asc (1 & 2) Ermont Ams (1 & 2) Garges Djibson Asc 1 Marcouville City CP (1 & 2)

La commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U7 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

Week-end des 25 et 26-11-23

Week-end des 09 et 10-12-23

Week-end des 20 et 21-01-24

Week-end des 03 et 04-02-24

Week-end des 09 et 10-03-24

Week-end des 23 et 24-03-24

Week-end des 04 et 05-05-24

PLATEAU FUTSAL U9

La commission modifie les équipes des plateaux U9 des 14 et 15-10-23 suite aux licences manquantes pour les clubs de Futsal Club VLB et Marcouville City CP.



Plateau N°1 - Week-end des 14 et 15 Octobre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 14 Octobre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1&2) Avicenne Asc (1&2) Cfj Persanaise (1&2)
Dimanche 15 Octobre 2023 (Coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	AsF Argenteuil (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc 1 Les Sportifs de Garges 1
Plateau N°2 - Week-end des 18 et 19 Novembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 18 Novembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Stade Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	6	Ermont Ams (1&2) Attainville Futsal C 3 Marcouville City CP (1&2) Persanaise Cfj 3
Dimanche 19 Novembre 2023 (Coup d'envoi à 09h00)			
Avicenne Asc	Complexe Sportif Nelson Mandéla 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	6	Avicenne Asc (1 & 2) AsF Argenteuil (1&2) Persanaise Cfj (1 & 2)
Dimanche 19 Novembre 2023 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	Les Sportifs de Garges (1 & 2) Attainville Futsal (1&2) Futsal Club VLB 1 Garges Djibson Asc 1

La commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U9 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

Week-end des 18 et 19-11-23

Week-end des 02 et 03-12-23

Week-end des 16 et 17-12-23

Week-end des 27 et 28-01-24

Week-end des 02 et 03-03-24

Week-end des 16 et 17-03-24

Week-end des 27 et 28-04-24

Week-end des 25 et 26-05-24

Prochaine réunion
Lundi 23 octobre à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2023

Présents : MM. Plassart - Lacour

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (**ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF**)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. **N'oubliez pas de les transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.**

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.



La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée). Cette version est disponible sur le Store Apple.

[Cette version est obligatoire.](#)

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire

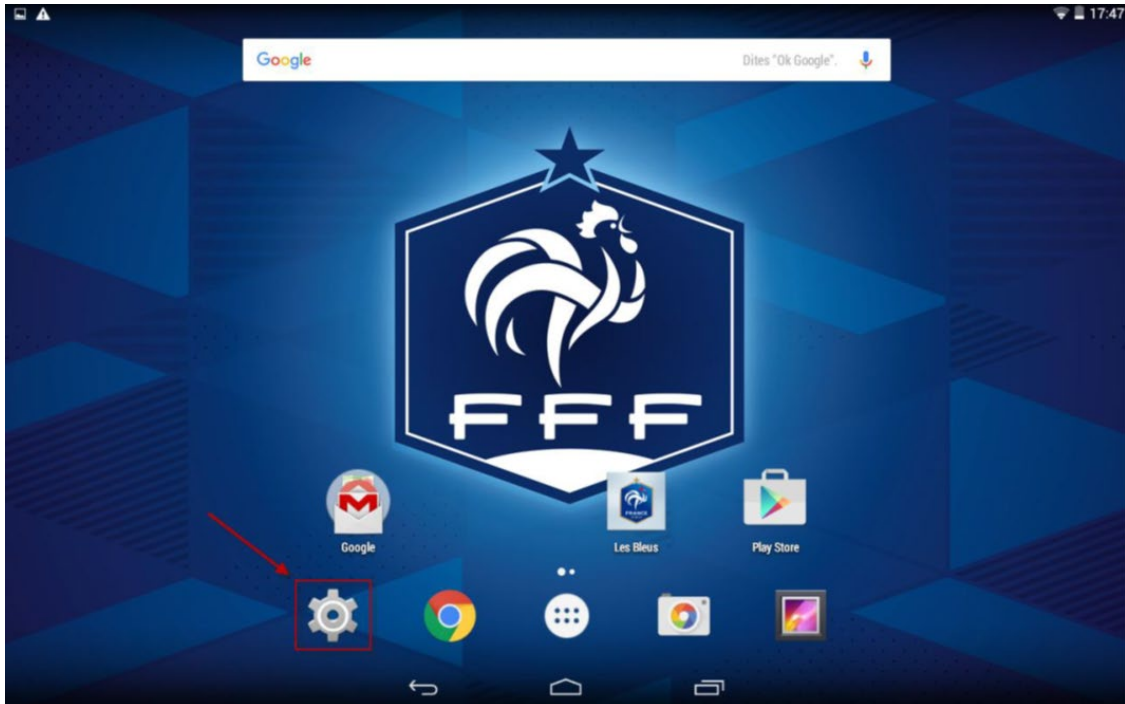
PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

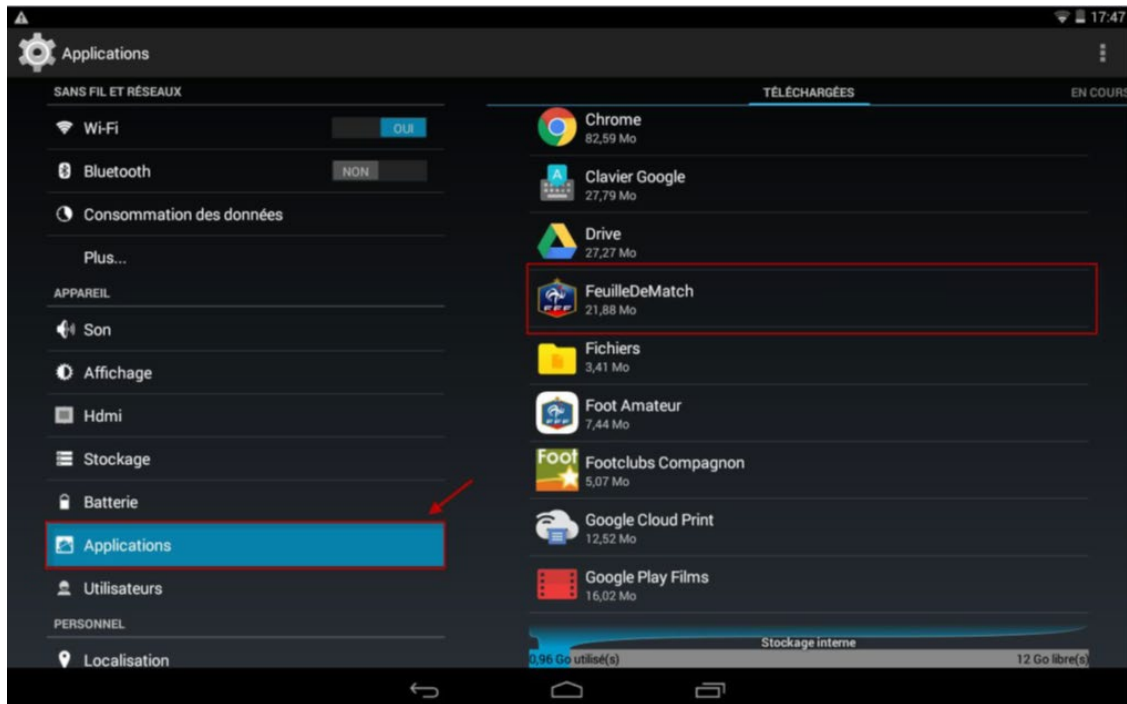
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

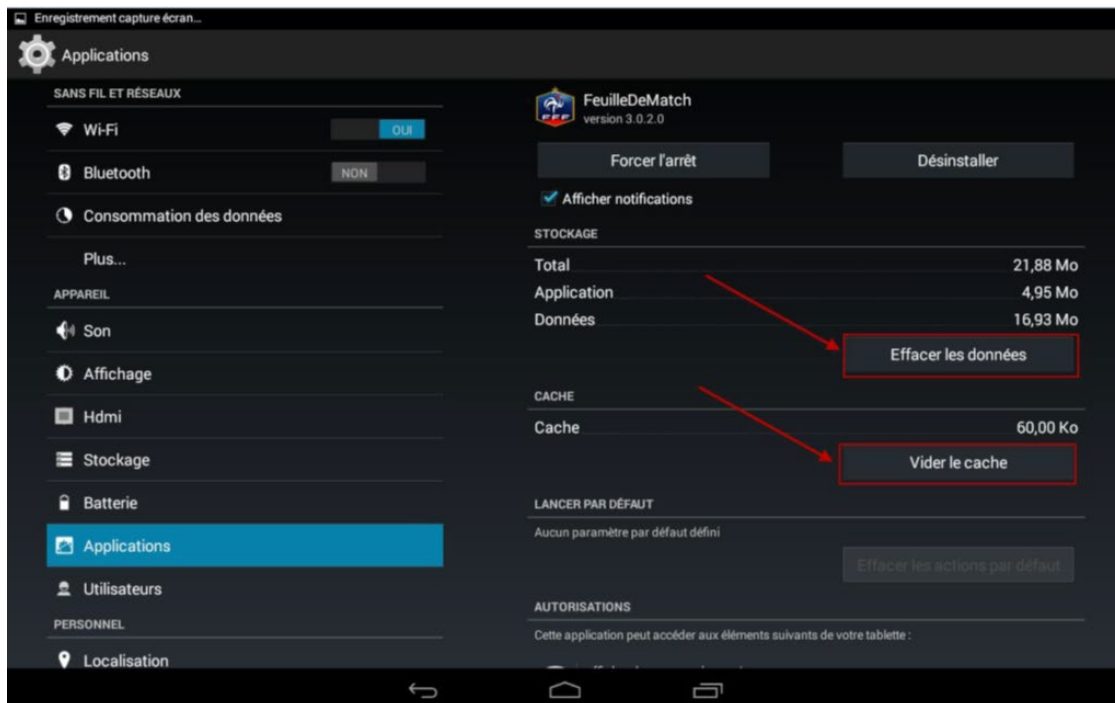
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



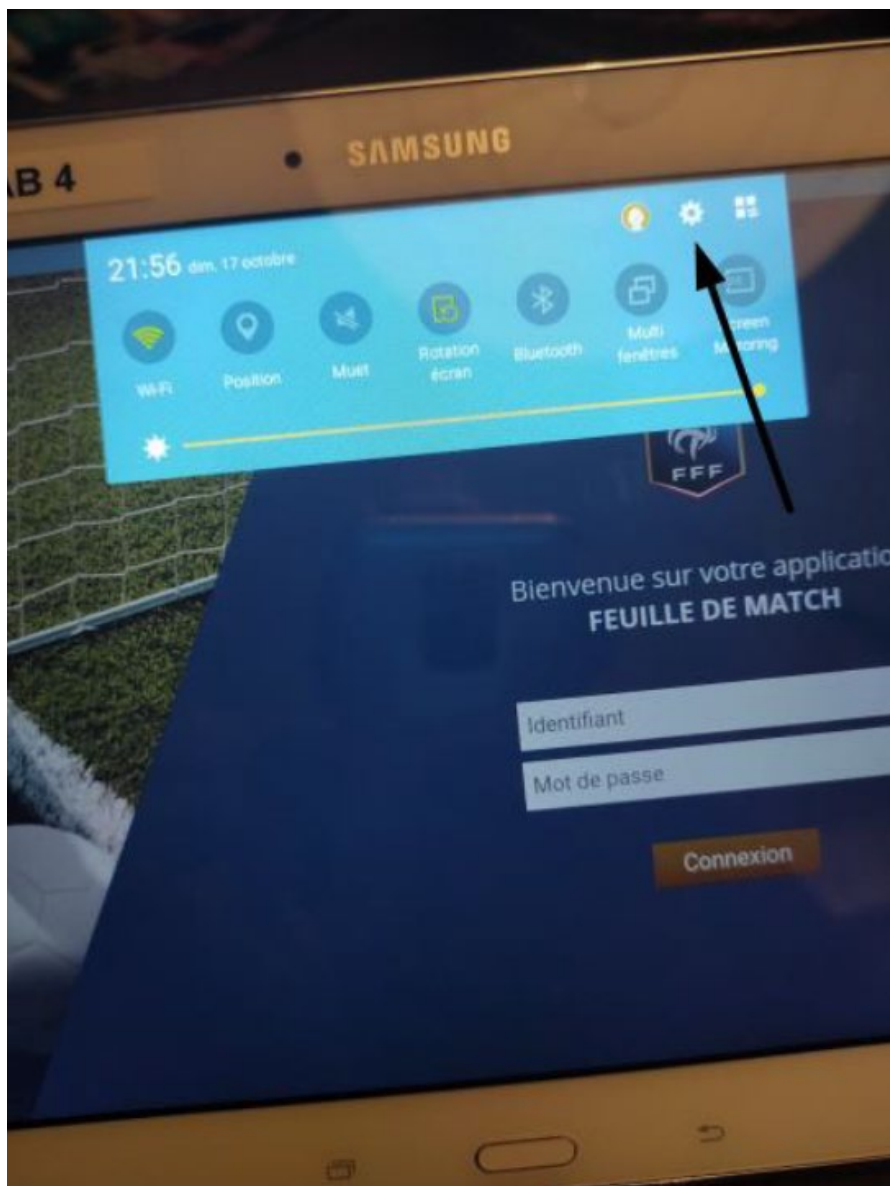
☑ Effacer les données et vider le cache



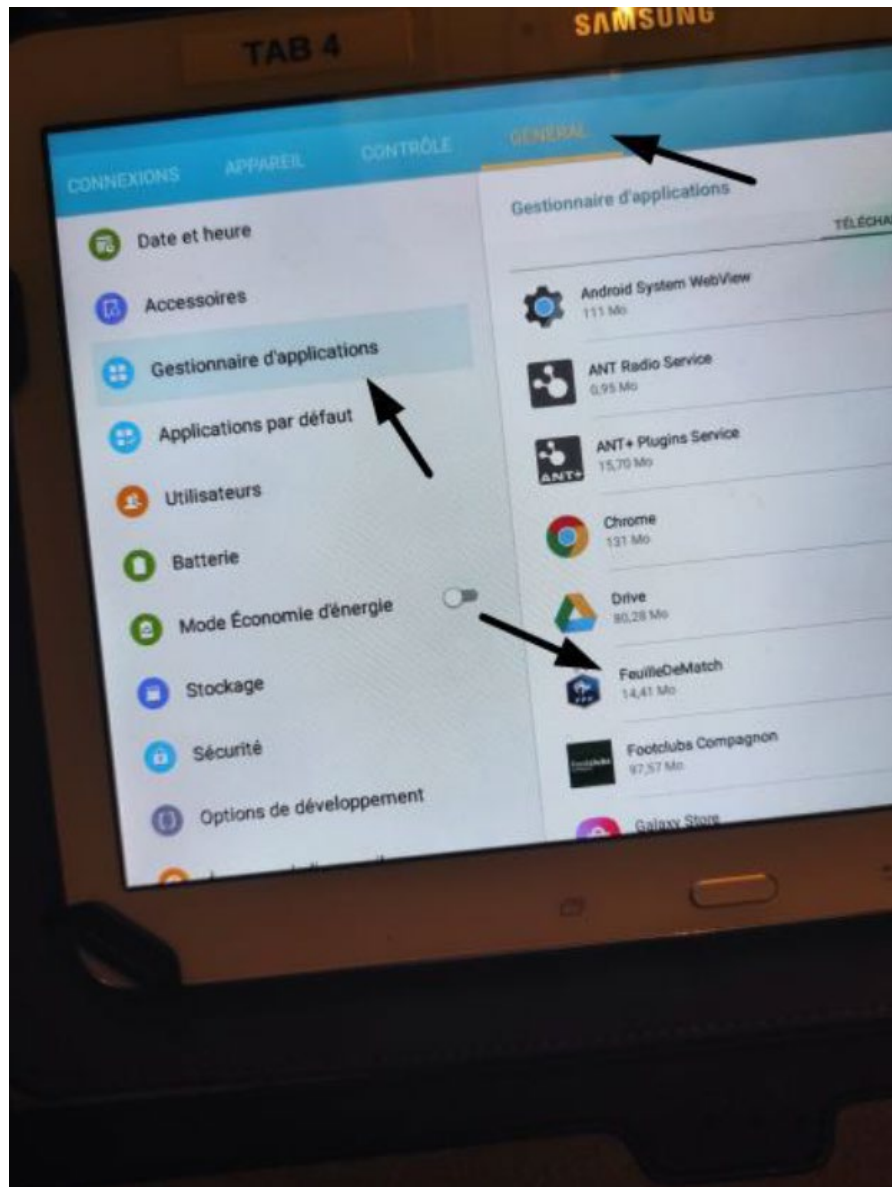
☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

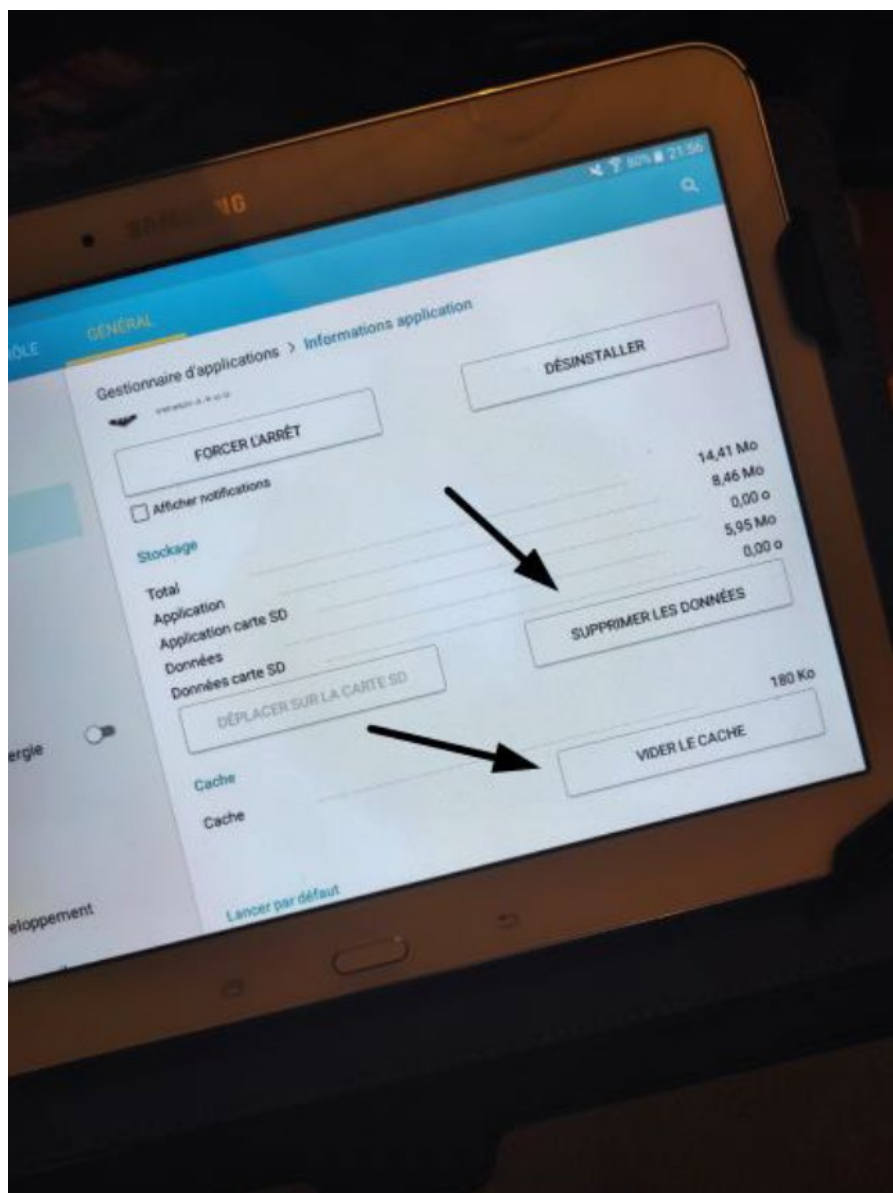
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes !



ANNEXE DVOF

REGLEMENT SUR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF

PREAMBULE

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) est obligatoire.

Pour toutes les compétitions féminines ou masculines hormis les catégories U6, U7, U8 et U9, les coupes et challenges du Foot Animation

La feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant.

Les utilisateurs doivent se servir, pour ces rencontres, de l'application dédiée qui contient toutes les données nécessaires pour établir la feuille de match.

Les données concernant ces rencontres doivent impérativement être récupérées par connexion entre la tablette et les serveurs fédéraux. (WIFI connecté)

REGLES D'UTILISATION

Les utilisateurs de la F.M.I. doivent se conformer aux directives d'utilisation contenues dans le Manuel de l'Utilisateur et les Conditions Générales d'Utilisation validées par le club lors de la première connexion au logiciel de la F.M.I.

Les clubs doivent fournir des utilisateurs formés au fonctionnement de la F.M.I. et disposant des codes nécessaires à son utilisation. La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de signature de la F.M.I. par leur représentant.

ALERTE INFORMATIQUE

Toute forme d'alerte informatique à destination des utilisateurs de la F.M.I. est fournie à titre purement informatif et indicatif, sans valeur juridique contraignante. L'absence d'alerte lors de la préparation de la F.M.I. n'exonère pas le club fautif de sa responsabilité en cas d'infraction.

FORMALITES D'AVANT-MATCH

A l'occasion de ces rencontres, le club identifié comme recevant doit fournir une tablette permettant un accès à la F.M.I. sous peine d'encourir une sanction allant jusqu'à la perte du match. Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre, y compris les formalités d'après match.



La tablette doit être synchronisée, c'est-à-dire que les données du match doivent être récupérées et la préparation de ce dernier peut être transmise :

- **Pour une rencontre se déroulant le dimanche :**
 - Par le club visiteur, le samedi avant 12 H
 - Par le club recevant, **OBLIGATOIRE** le samedi après 14 H et au plus tard 1 H 30 avant l'heure du coup d'envoi.

- **Pour une rencontre se déroulant le samedi ou un autre jour de la semaine :**
 - Par le club visiteur, la veille de la rencontre
 - Par le club recevant, **OBLIGATOIRE** le jour de la rencontre, au plus tard 1 H 30 avant l'heure du coup d'envoi.

Les clubs ont la possibilité de préparer leur composition d'équipe les jours précédant le match. Le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe dans la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés et des signataires. Les licences sont consultables sur la tablette, par les deux équipes et l'Arbitre.

FORMALITES D'APRES-MATCH

Le club identifié « recevant » a l'obligation de transmettre la F.M.I. **le jour de la rencontre, au plus tard à minuit.**

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la F.M.I., elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction.

Néanmoins, comme pour une feuille de match papier, il est toujours possible de tenir compte du rapport d'un officiel, en vertu de l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F., reconnaissant l'existence d'une information erronée ou imprécise sur la F.M.I. ou l'absence d'une information.

Le lendemain de la rencontre, si le score n'apparaît pas sur le site Internet du District ou sur FOOTCLUBS, les deux clubs doivent, par leur mail officiel, correspondre avec le District pour donner leurs explications sur cette non-parution.

En cas de non-utilisation de la FMI, les deux clubs doivent aussi correspondre avec le District pour en détailler les raisons.

A défaut d'informations la Commission considèrera les 2 équipes concernées comme responsables et pourra sanctionner les 2 équipes par la non-transmission / non-utilisation de la FMI.



PROCEDURE D'EXCEPTION

La F.M.I. est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la F.M.I. le jour du match, le club recevant (ou le club identifié comme club recevant) doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I. devra faire l'objet d'un rapport et sera examiné par la Commission compétente du District, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

La Commission compétente bénéficiera également du rapport de l'arbitre pour confronter les versions.

SANCTIONS

Tout manquement aux dispositions du présent règlement pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux.

L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3^{ème} non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.

L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2023

Présents : MM. Febvay - Plassart – Lacour - Da Mata.

Assite : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de SAINT OUEN L'AUMONE : NNI 955720101

M.PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le mercredi 04 octobre 2023 à 20h15, au Parc des Sports et Loisirs, Rue Ducher, pour confirmation de classement de l'éclairage.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

(Les matches commençant à 15h30 sont considérés comme matches en nocturne).



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 11 Octobre 2023

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 22 Octobre 2023

U18 D1

Match 25897981 : Ermont AS / Goussainville FC

Délégué : M. Michel Bailliez

Match 25897982: Soisy AM FC / Garges FCM

Délégué : M. Pascal Pézière

Match 25897983 : RC Argenteuil / Argenteuil FC

Délégué : M. Laurent Valette

Match 25897984 : Ecoeu FC / St Leu FC

Délégué principal : Joseph Plassart

Délégué adjoint : M. Djillali Ouanfouf

Match 25897985: St Ouen AS / Adamois OL

Déléguée : Mme Béatrice Zami

Match 25897986 : Cormeillais ACS / Bezons USO

Délégué : M. Christophe Gauvin

Seniors D1

Match 25897363: Marly la Ville ES / Groslay FC

Délégué : M. Gérard Alcan

Match 25897364: Champagne SFC / Persan US

Délégué : M. Fabrice Gondel

Match 25897365 : Ecoeu FC / St Leu FC

Délégué : M Philippe Calvé

Match 25897366 : Jouy le Moutier FC / Gonesse RC

Délégué : M. Thierry Paumier

Match 25897367: St Brice FC / Osny FC

Délégué : M. Jean-Pierre Lacour

Match 25897368 : Entente SSG St Ouen AS

Délégué : M. Olivier Le Nagard



Seniors D4

Match 26532507: Montmorency FC / Ezanville-Ecouen US

Délégué principal : M. Christian Febvay à la charge de Montmorency FC

Délégué adjoint : M. Hicham El Fakri à la charge de Montmorency FC